

Prorogation du Parlement

agriculteurs, citons la Loi sur l'importation de la viande, qui protège les producteurs et les consommateurs, et une loi permettant à la Société du crédit agricole de contracter des emprunts sur les marchés financiers.

Renforcer les institutions nationales

Le quatrième objectif que s'était fixé le gouvernement il y a trois ans était le renforcement des institutions et de l'unité du Canada.

En 1980, les habitants du Québec se sont prononcés majoritairement contre la souveraineté-association lors d'un référendum tenu dans cette province. Le gouvernement canadien a donc engagé les travaux de renouvellement du fédéralisme qu'il avait promis d'entreprendre si telle était l'issue de ce référendum.

Le rapatriement de notre Constitution assortie d'une formule d'amendement et de la Charte des droits et libertés qui y est enchâssée a de toute évidence été la plus importante réalisation du gouvernement sur ce plan. Le Canada a ainsi franchi les dernières étapes le séparant de la complète souveraineté et garanti officiellement un certain nombre de libertés et de droits fondamentaux à chacun de ses habitants.

Il s'agira dorénavant de renforcer ces droits. Dans ce sens, le Parlement a adopté dernièrement une résolution exhortant le gouvernement du Manitoba à prendre sans tarder les mesures voulues pour assurer à la minorité de langue officielle de cette province un traitement conforme aux prescriptions constitutionnelles.

Un aspect important de la réforme de notre fédération consiste à donner à nos populations autochtones les moyens de réaliser leurs aspirations légitimes au sein de la société canadienne. La Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones a permis d'arriver, au printemps de cette année, à une entente sur une résolution visant à modifier la Constitution pour garantir également aux hommes et aux femmes autochtones la jouissance des droits ancestraux et des droits issus des traités, les accords conclus en règlement de leurs revendications territoriales étant compris dans ces derniers droits. Cette résolution a été entérinée par le Parlement et par le nombre requis de législatures provinciales, et sera incorporée à notre Constitution l'année prochaine.

Plusieurs revendications territoriales ont été réglées avec les autochtones au cours des trois dernières années et demie. Le Fonds de développement économique des autochtones a par ailleurs été créé pour les aider à poursuivre leurs propres objectifs dans ce domaine. De plus, les crédits affectés aux programmes de logement et aux centres d'accueil des autochtones ont été augmentés. Et l'on applique actuellement une nouvelle politique de radiodiffusion dans le Nord pour accroître la participation des autochtones dans ce domaine.

Diverses autres réalisations ont aussi contribué à renforcer nos institutions au cours des trois dernières années.

Grâce aux modifications apportées à la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et sur le financement des programmes établis, une nouvelle formule de péréquation est maintenant en vigueur, et les provinces bénéficieront de transferts autorisés s'élevant à près de 100 milliards de dollars en cinq ans pour financer une partie de leurs programmes d'enseignement postsecondaire et d'assurance soins médicaux. L'année dernière, le gouvernement fédéral a payé plus de la moitié du coût total de l'enseignement postsecondaire et des services couverts par l'assurance soins médicaux.

Sur un autre plan, la Chambre des communes s'est donné de nouvelles règles destinées à accroître le rôle des députés tout en améliorant son efficacité et son rythme de travail.

Un comité parlementaire mixte a été mis sur pied afin d'étudier les formules possibles pour la réforme du Sénat, et un livre vert a été publié à ce sujet.

La Loi sur l'accès à l'information a par ailleurs été adoptée pour élargir l'accès du public aux documents de l'administration fédérale, tandis que la nouvelle Loi sur la protection des renseignements personnels soumet à des règles plus strictes la communication des renseignements de cette nature.

Le ministère des Postes a été transformé en société de la Couronne, et le travail pour simplifier ses activités va bon train.

La Loi électorale du Canada a été modifiée pour réduire à 50 jours le délai à ménager entre l'annonce d'une élection et la tenue du scrutin et pour assurer à tous les candidats des conditions de financement plus équitables.

Enfin, deux autres de nos institutions ont été officialisées: l'«*Ô Canada*» à titre d'hymne national et le 1^{er} juillet en tant que fête du Canada.

Mener une politique étrangère énergique

Le dernier des cinq grands engagements pris par le gouvernement il y a trois ans était de mener une politique étrangère active et énergique.

Le gouvernement avait promis de s'acquitter de ses obligations comme membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord en augmentant ses dépenses réelles au titre de la défense d'au moins 3 p. 100 par année. Or, la croissance réelle des dépenses dans ce secteur a dépassé ce taux au cours des trois dernières années financières. Le gouvernement a par ailleurs pris des dispositions pour se doter de nouveau matériel militaire: chasseurs F-18, avions patrouilleurs *Aurora*, camions militaires, chars d'assaut et frégates de patrouille. Mentionnons, enfin, la conclusion avec nos alliés américains d'un accord sur les essais de systèmes de défense.

Parallèlement à ces actions, le Canada a continué, par des interventions publiques et privées, à œuvrer dans le sens d'une limitation mutuelle des armements et à promouvoir la stratégie de l'asphyxie nucléaire proposée par le Premier ministre en 1978. Un ambassadeur au désarmement a donc été nommé. Et, lors du sommet économique tenu cette année à Williamsburg, le Canada a pris une part essentielle au travail qui a mené à l'adoption, par les pays participants, d'une déclaration sur la sécurité et le contrôle des armements. Enfin, le Premier ministre a engagé dernièrement une nouvelle initiative de paix destinée à améliorer les communications, et partant les perspectives de progrès au chapitre de la limitation des armes et du désarmement.

Nous avons également pris un certain nombre d'initiatives pour aider les pays en développement. Rappelons d'abord que, lors du sommet Nord-Sud de 1981, dont le Premier ministre était coprésident, le Canada a joué un rôle de premier plan en contribuant à maintenir le dialogue entre les États du Nord et ceux du Sud, malgré les fortes pressions internationales exercées dans le sens de l'isolationnisme et du protectionnisme. Et le Canada est l'un des pays qui, proportionnellement, ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés étrangers. Plus de la moitié de ceux-ci furent parrainés par le gouvernement. Nous nous sommes également rapprochés de notre objectif de porter à 0,5 p. 100 de notre produit national brut le niveau de notre aide publique au développement d'ici 1985.

Et vous avez adopté dernièrement des modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods pour augmenter notre contribution au Fonds monétaire international.

Le Canada a en outre travaillé activement, avec les autres grands pays industrialisés, à la recherche de solutions aux problèmes économiques et politiques fondamentaux du monde. Et, en 1981, nous avons eu le plaisir d'accueillir sur notre sol le sommet économique annuel des sept principaux pays industrialisés.

Au cours de cette session, nous nous sommes appliqués en particulier à résoudre nos problèmes bilatéraux avec nos voisins du Sud. Beaucoup de nos efforts dans ce sens ont été fructueux: ce fut le cas en ce qui concerne le camionnage transfrontalier et le litige relatif au bois de construction tendre. Dans un autre domaine, des modifications apportées à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique prévoient la prise automatique, par le Canada, de mesures faisant pendant à celles adoptées par les États-Unis pour protéger notre environnement, tandis qu'un accord bilatéral pour une étude conjointe des précipitations acides a été conclu récemment.

Mesdames et messieurs les députés,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises au cours de la présente année financière et des précédentes pour assurer le maintien des services publics.

Honorables sénateurs et sénatrices,

Mesdames et messieurs les députés,

Puisse la divine Providence continuer de bénir notre pays.

Ainsi se termine la première session de la trente-deuxième législature.